



**Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan**

X1 102 011 U25

Procès-verbal de la réunion régulière du Conseil des élus de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, tenue à la salle 203 du Centre administratif, 1671, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh, le mardi 26 avril 2016 de 13 h 15 à 13 h 50.

SONT PRÉSENTS : M^{me} Marjolaine Étienne, vice-chef
M. Patrick Courtois, conseiller
M. Jonathan Germain, conseiller
M^{me} Julie Rousseau, conseillère
M. Charles-Édouard Verreault, conseiller
M^{me} Louise Nepton, directrice générale
M^{me} Josée Buckell, greffière

SONT ABSENTS : M. Gilbert Dominique, chef (maladie)
M. Stéphane Germain, vice-chef (représentations)

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion et moment de réflexion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Bureau du greffe
 - 3.1 Adoption des procès-verbaux
 - 3.1.1 Réunion spéciale du 30 mars 2016
 - 3.1.2 Réunion régulière du 5 avril 2016
 - 3.1.3 Réunion spéciale du 15 avril 2016
 - 3.1.4 Réunion spéciale du 19 avril 2016
 - 3.2 Représentations et sollicitations
4. Bureau de développement de l'autonomie gouvernementale
 - 4.1 Entente de financement et de soutien à la consultation
5. Administration et finances
 - 5.1 Portefeuille d'assurances civiles et de dommages
6. Santé et mieux-être collectif
 - 6.1 Modification au plan d'effectifs 2016-2017 et dérogation à la *Politique de dotation*
7. Éducation et main-d'œuvre
 - 7.1 Grille de taux de formation – modification

RÉUNION RÉGULIÈRE DE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

8. Infrastructures
 - 8.1. Protocole d'entente avec la MRC Maria-Chapdeleine-Entretien de la Véloroute des Bleuets à Mashteuiatsh
9. Levée de la réunion

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET MOMENT DE RÉFLEXION

En l'absence du Chef Dominique, et de M. Stéphane Germain, la vice-chef aux Relations extérieures, M^{me} Marjolaine Étienne assume la présidence de la réunion. Celle-ci a été mandatée par le vice-chef aux relations communautaires pour ce faire et les élus présents donnent leur accord. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

Les personnes présentes prennent un moment de réflexion avant de débiter la rencontre.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M^{me} Marjolaine Étienne procède à la lecture de l'ordre du jour.

Proposé par M. Patrick Courtois
Appuyé de M. Jonathan Germain
Adopté à l'unanimité

3. BUREAU DU GREFFE

3.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1.1 RÉUNION SPÉCIALE DU 30 MARS 2016

Il est proposé que le procès-verbal de la réunion spéciale du 30 mars 2016 soit adopté sans modification.

Proposé par M. Charles-Édouard Verreault
Appuyé de M. Patrick Courtois
Adopté à l'unanimité



RÉUNION RÉGULIÈRE DE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

3.1.2 RÉUNION RÉGULIÈRE DU 5 AVRIL 2016

Il est proposé que le procès-verbal de la réunion régulière du 5 avril 2016 soit adopté sans modification.

Proposé par M. Jonathan Germain
Appuyé de M. Charles-Édouard Verreault
Adopté à l'unanimité

3.1.3 RÉUNION SPÉCIALE DU 15 AVRIL 2016

Il est proposé que le procès-verbal de la réunion spéciale du 15 avril 2016 soit adopté sans modification.

Proposé par M. Jonathan Germain
Appuyé de Charles-Édouard Verreault
Adopté à l'unanimité

3.1.4 RÉUNION SPÉCIALE DU 19 AVRIL 2016

Il est proposé que le procès-verbal de la réunion spéciale du 19 avril 2016 soit adopté sans modification.

Proposé par M. Patrick Courtois
Appuyé de M^{me} Julie Rousseau
Adopté à l'unanimité

3.2 REPRÉSENTATIONS ET SOLLICITATIONS

CONSEIL EN ÉDUCATION DES PREMIÈRES NATION – JEUX INTERSCOLAIRES

RÉSOLUTION N° 6354

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, juge important de soutenir des initiatives à portée sociale, sportive ou autre du milieu;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan entend favoriser et soutenir des initiatives destinées à la persévérance scolaire et à la jeunesse;



RÉUNION RÉGULIÈRE DE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'est engagé à la mise en œuvre d'actions visant l'amélioration de la santé en général des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil en éducation des Premières Nations sollicite le soutien financier de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans le cadre de la 9^e édition des Jeux Interscholaires.

IL EST RÉSOLU D'octroyer un don de 500 \$ dans le cadre de la 9^e édition des Jeux Interscholaires du Conseil en Éducation des Premières Nations qui se tiendra à Québec du 11 au 15 mai 2016.

Proposée par M. Jonathan Germain
Appuyée de M^{me} Julie Rousseau
Adoptée à l'unanimité

FONDATION CRDITED

RÉSOLUTION N° 6355

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, souhaite soutenir des organisations régionales d'importance dont les services sont utilisés par les Pekuakamiulnuatsh et ont un impact positif sur leur santé;

CONSIDÉRANT QUE la mission du Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et troubles envahissants du développement du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CRDITED) est d'offrir des services d'adaptation, de réadaptation ou d'intégration sociale pour des personnes qui, en raison de leur déficience intellectuelle ou d'un trouble envahissant du développement, requièrent de tels services, de même que des services d'accompagnement et de support à l'entourage de ces personnes;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a été sollicité par la Fondation du CRDITED dans le cadre d'une activité bénéfique au profit de la Fondation;

IL EST RÉSOLU DE se procurer deux billets au montant de 250 \$ dans le cadre du Tournoi de golf bénéfique de la Fondation du CRDITED qui se tiendra le 27 mai 2016 à Saint-Prime.



RÉUNION RÉGULIÈRE DE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault
Appuyée de M. Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité

LES FEMMES DE COURSES 2016

RÉSOLUTION N° 6356

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, juge important de soutenir des initiatives de nature caritatives qui font la promotion de saines habitudes de vie et ayant pour objectif la lutte contre certaines maladies qui touchent aussi les Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QU'une équipe composée de quatre femmes de la communauté faisant partie du Club des femmes de course sollicite le soutien de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans le cadre du « Tour du Lac pour le cancer de la prostate 2016 » ;

CONSIDÉRANT QU'une cinquantaine de femmes de la région participent au « Tour du Lac pour le cancer de la prostate 2016 »;

CONSIDÉRANT QUE le cancer de la prostate est la forme de cancer la plus répandue chez les hommes du Canada;

CONSIDÉRANT QUE les profits amassés seront distribués au Havre du Lac-St-Jean de Roberval qui offre des services en fin de vie aux patients en phase palliative ou terminale d'une maladie.

IL EST RÉSOLU D'autoriser le passage dans la communauté du Club des femmes de course lors de l'évènement « Tour du Lac pour le cancer de la prostate 2016 » le 9 septembre 2016, et d'octroyer un montant de 500 \$ dans le cadre de cet évènement.

Proposée par M. Patrick Courtois
Appuyée de M. Charles-Édouard Verreault
Adoptée à l'unanimité



RÉUNION RÉGULIÈRE DE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

TRAVERSÉE INTERNATIONALE DU LAC-SAINT-JEAN

RÉSOLUTION N° 6357

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, juge important de soutenir des initiatives régionales d'envergure internationale mettant en valeur la région et ayant un rayonnement économique local;

CONSIDÉRANT QUE la Traversée internationale du Lac Saint-Jean sollicite le soutien financier de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans le cadre de la 61^e édition de l'évènement;

CONSIDÉRANT QU'en 2016, cette épreuve internationale de nage sera présentée pour la 62^e année consécutive, ce qui en fait l'un des événements sportifs les plus durables en Amérique du Nord et dans le monde;

CONSIDÉRANT les retombées financières locales occasionnées par cet évènement et la participation des membres de la communauté aux différentes activités organisées dans le cadre de l'évènement;

CONSIDÉRANT l'historique de support financier de l'organisation octroyé dans le cadre de la Traversée internationale du Lac Saint-Jean.

IL EST RÉSOLU D'octroyer un montant de 1 000 \$ dans le cadre de la 62^e édition de la Traversée internationale du Lac Saint-Jean.

Proposée par M^{me} Julie Rousseau
Appuyée de M. Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité

CROIX-ROUGE CANADIENNE

RÉSOLUTION N° 6358

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, juge important de soutenir des organisations humanitaires d'importance desservant les Pekuakamiulnuatsh;



RÉUNION RÉGULIÈRE DE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge canadienne sollicite le soutien de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans le cadre de sa campagne de financement 2016 incluant l'activité « Bouge pour la Croix-Rouge » qui sera de passage à Mashteuiatsh;

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge canadienne vise à améliorer les conditions d'existence des personnes vulnérables en mobilisant le pouvoir de l'humanité au Canada et partout dans le monde notamment en fournissant de l'aide d'urgence pour les sinistrés;

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge canadienne est venue en aide à vingt-sept personnes de la communauté en 2013.

IL EST RÉSOLU D'autoriser le passage des participants dans le cadre de l'activité « Bouge pour la Croix-Rouge » qui se tiendra le 15 mai 2016;

IL EST DE PLUS RÉSOLU D'octroyer un montant de 100 \$ à la Croix-Rouge dans le cadre de sa campagne de financement 2016.

Proposée par M. Patrick Courtois
Appuyée de M. Charles-Édouard Verreault
Adoptée à l'unanimité

CHAMBRE DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DU LAC-SAINT-JEAN EST

RÉSOLUTION N° 6359

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, a comme orientation et priorité l'essor économique des pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a été invité par la Chambre de commerce et de l'industrie du Lac-Saint-Jean Est à participer au dîner conférence sur les défis en enjeux de l'industrie de l'aluminium;

CONSIDÉRANT QUE la mission de la Chambre de commerce et de l'industrie du Lac-Saint-Jean Est est de favoriser le développement socio-économique, de coopérer avec le milieu, de promouvoir les entreprises et de représenter et défendre les intérêts des membres.



RÉUNION RÉGULIÈRE DE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

IL EST RÉSOLU DE procéder à l'achat d'une place au montant de 50 \$ dans le cadre du dîner-conférence sur les défis et enjeux de l'industrie de l'aluminium qui se tiendra à Alma le 29 avril 2016, et de désigner la vice-chef aux Relations extérieures, M^{me} Marjolaine Étienne pour y assister.

Proposée par M. Patrick Courtois
Appuyée de M^{me} Julie Rousseau
Adoptée à l'unanimité

4. BUREAU DU DÉVELOPPEMENT DE L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE

4.1 ENTENTE DE FINANCEMENT ET DE SOUTIEN À LA CONSULTATION – FIA II

RÉSOLUTION N° 6360

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche vers l'autonomie, entend assurer le respect, la protection et la continuité des droits ancestraux, y compris le titre ilnu, des Pekuakamiulnuatsh sur Nitassinan;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans le cadre de ses orientations et priorités, a pour mission d'affirmer, de défendre, de promouvoir et de préserver les droits ancestraux y compris le titre ilnu, la langue et la culture ainsi que les intérêts et les aspirations des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE l'entente intervenue en juillet dernier entre le gouvernement du Québec et le Grand Conseil des Cris touchant notamment le litige Baril-Moses a un impact sur les droits et intérêts de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh sur Nitassinan;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a transmis au gouvernement du Québec une correspondance le 22 juillet dernier signifiant clairement qu'il ne reconnaissait pas l'entente intervenue entre le Québec et les Cris et exigeait, entre autres, différentes mesures d'accommodement;



RÉUNION RÉGULIÈRE DE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

CONSIDÉRANT QUE suite à des échanges de correspondance entre le Québec et Pekuakmiulnuatsh Takuhikan, les parties ont convenu de mettre en place une table de négociation, avec la participation de M^e Lucien Bouchard comme facilitateur, afin de convenir d'une entente;

CONSIDÉRANT QU'un mandat a été confié en septembre dernier au Secrétaire aux relations gouvernementales et stratégiques visant à convenir d'une entente avec le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a demandé au gouvernement du Québec un financement afin de lui permettre de participer à la négociation en lien avec le litige Baril-Moses, négociation qui n'est pas encore terminée;

CONSIDÉRANT QU'une entente de financement visant à soutenir la participation de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan à cette négociation a été proposée par le Québec à ce dernier en tenant compte des discussions entre son représentant et celui du Québec.

IL EST RÉSOLU D'accepter l'entente de financement soutien à la consultation : Fonds d'Initiatives autochtones II (FIA II) pour un montant de 150 000\$;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU D'autoriser le Secrétaire aux relations gouvernementales et stratégiques à signer ladite entente et de le nommer comme responsable de sa mise en œuvre.

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

5.1 PORTEFEUILLE D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE ET DE DOMMAGES

RÉSOLUTION N° 6361

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans sa démarche vers l'autonomie tient à s'assurer d'une saine gestion et d'une transparence dans la gestion de ses avoirs;



RÉUNION RÉGULIÈRE DE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan fait partie d'un regroupement d'achats composé des cinq communautés de la Nation Ilnu (Uashat, Pessamit, Mashteuiatsh, Essipit et Matimekush Lac John) pour le renouvellement du portefeuille d'assurance responsabilité civile et de dommages;

CONSIDÉRANT QUE ce regroupement permet d'obtenir des économies d'échelles;

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement du portefeuille d'assurance responsabilité civile et de dommages est arrivé à échéance le 31 mars 2016;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre a eu lieu le 4 février dernier entre les représentants de chacune des communautés et ceux de BFL Canada pour faire l'évaluation des événements survenus en cours d'année;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des représentants des communautés présentes à cette rencontre recommande d'accepter la proposition des représentants de BFL Canada pour l'année financière se terminant le 31 mars 2017 et de réaliser une évaluation, en cours d'année, relativement à la hausse des coûts associés aux différentes couvertures;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la grille de délégation d'autorité de gestion, l'offre étant supérieure à 100 000 \$, l'approbation de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est requise.

IL EST RÉSOLU DE procéder au renouvellement du portefeuille d'assurance responsabilité civile et de dommages avec BFL Canada inc. pour une somme de 155 423 \$, couvrant la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU D'autoriser la direction - Administration et finances à signer tous les documents relatifs à ce renouvellement.

Proposée par M. Patrick Courtois
Appuyée de M^{me} Julie Rousseau
Adoptée à l'unanimité



RÉUNION RÉGULIÈRE DE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

6. SANTÉ ET MIEUX-ÊTRE COLLECTIF

6.1 MODIFICATION AU PLAN D'EFFECTIFS 2016-2017 ET DÉROGATION À LA POLITIQUE DE DOTATION

RÉSOLUTION N° 6362

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche vers l'autonomie, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a comme orientations et priorités d'offrir des programmes et des services de qualité accessibles tout en s'assurant de leur amélioration continue afin de répondre aux besoins des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE nous devons assurer un service continu aux résidents du Centre Tshishemishk et que certains quarts de travail étaient assumés par des employés à statut surnuméraire;

CONSIDÉRANT QU'un nouveau poste d'auxiliaire à la vie quotidienne est demandé au plan d'effectif 2016-2017 de 56 heures et que deux postes similaires ont été affichés en mars dernier, que le processus de sélection a été concluant et que d'autres candidats membres de la bande non sélectionnés se sont qualifiés lors de ce processus;

IL EST RÉSOLU D'approuver la modification au plan d'effectif 2016-2017 comme suit :

- Création d'un poste d'auxiliaire à la vie quotidienne de 56 h par période;
- Modification du poste d'infirmière-auxiliaire de 48 h par période à deux postes de 24 h par période;
- Création d'un poste d'auxiliaire à la vie quotidienne de 24 h par période.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU D'approuver les dérogations à la *Politique de dotation* pour le poste d'auxiliaire à la vie quotidienne 24 h par période et pour le poste d'auxiliaire à la vie quotidienne 56 h par période.

Proposée par M^{me} Julie Rousseau
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité

RÉUNION RÉGULIÈRE DE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

7. ÉDUCATION ET MAIN-D'ŒUVRE

7.1 GRILLE DE TAUX DE FORMATION - MODIFICATION

RÉSOLUTION N° 6363

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans sa démarche d'autonomie, partage la volonté d'offrir à ses membres des services et programmes adéquats pour l'obtention de diplômes;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan juge important d'offrir à tous ses membres admissibles, qui sont en formation, des allocations uniformes et adéquates;

CONSIDÉRANT QUE la grille de taux de formation du Programme de soutien à la formation professionnelle et aux études postsecondaires Nishkatsh Upahuatsh – L'envolée des outardes et des programmes de la Commission locale des Premières Nations (CLPN) plus précisément de la formation professionnelle a été actualisée et réajustée en tenant compte de l'augmentation économique;

CONSIDÉRANT QUE la grille de taux de formation de ces programmes prévoit maintenant une analyse du montant à octroyer aux élèves inscrits en formation universitaire pour l'achat de volumes et de matériel obligatoire lorsque la session est consacrée à la rédaction d'un mémoire ou d'une thèse.

IL EST RÉSOLU D'adopter la grille de taux de formation du Programme de soutien à la formation professionnelle et aux études postsecondaires Nishkatsh Upahuatsh – L'envolée des outardes et de la CLPN plus précisément de la formation professionnelle, et de fixer son entrée en vigueur le 1^{er} août 2016 avec une possibilité de la réajuster aux 5 ans selon la conjoncture financière de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan.

Proposée par M^{me} Julie Rousseau
Appuyée de M. Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité



RÉUNION RÉGULIÈRE DE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

8. INFRASTRUCTURES

8.1 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA MRC MARIA-CHAPDELAINÉ – ENTRETIEN DE LA VÉLOROUTE DES BLEUETS À MASHTEUATSH

RÉSOLUTION N° 6364

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche vers l'autonomie, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a comme orientation et priorité d'offrir des programmes et services de qualité accessibles, tout en s'assurant de leur amélioration continue afin de répondre aux besoins des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan doit assurer la pérennité des infrastructures publiques de la communauté, par leur développement et un entretien régulier et rigoureux, de façon à ce que celles-ci soient fonctionnelles et sécuritaires pour la population;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan signe un protocole d'entente pour l'entretien de la Véloroute des bleuets situé dans la communauté et que ce protocole est similaire d'une année à l'autre;

CONSIDÉRANT QUE ce protocole couvre la période du 15 avril au 15 octobre de chaque année afin d'exécuter les opérations d'entretien des aménagements cyclables de la Véloroute des Bleuets présents sur le territoire de Mashteuiatsh;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan reçoit annuellement un montant déterminé pour l'entretien de sa portion de la Véloroute des bleuets en fonction de paramètres préétablis par le comité inter-municipal de coordination de la Véloroute des Bleuets entre autres la longueur de voies cyclables et des équipements et aménagements connexes.

IL EST RÉSOLU D'approuver le protocole d'entente avec la MRC Maria-Chapdelaine pour l'entretien de la Véloroute des Bleuets pour l'année 2016-2017;



RÉUNION RÉGULIÈRE DE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU D'autoriser la signature du protocole d'entente pour l'entretien de la portion de la Véloroute des bleuets située dans la communauté pour chacune des prochaines années tant que les exigences du protocole soient similaires;

IL EST FINALEMENT RÉSOLU DE désigner la direction – Infrastructures à signer tous les documents relatifs à ces protocoles d'entente.

Proposée par M. Jonathan Germain
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité

9. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 13 h 50, proposée par M. Jonathan Germain, appuyée de M. Patrick Courtois et adoptée à l'unanimité.

La greffière,

Josée Buckell